



Communiqué de presse

Jeudi 6 février 2025

Budget culture des collectivités : des décisions brutales pour les artistes

Après la région Auvergne-Rhône-Alpes ces deux dernières années, les Pays de la Loire en début d'année 2025, c'est au tour du département de l'Hérault d'annoncer une baisse drastique des subventions allouées à la culture.

Ces coupes budgétaires, soudaines, violentes, emportent avec elles des conséquences graves. Des milliers d'artistes, mais aussi de professionnels de la culture, vont en subir immédiatement les répercussions dramatiques. Des emplois vont disparaître, des événements artistiques, bâtis depuis des années sur les territoires, risquent de s'effondrer et certaines propositions artistiques vont être contraintes de revoir leur copie (coût de plateau).

L'Adami partage leur colère face à ces décisions brutales et leur apporte son entier soutien. L'argument avancé par certains élus selon lesquels la culture n'est pas indispensable et nécessaire est irrecevable.

Dans nos régions et dans nos départements, la culture est non seulement un vecteur d'identité et de cohésion sociale, c'est aussi un levier d'emplois et d'attractivité pour le tourisme, la restauration et l'ensemble des commerces. Ainsi, au-delà de son impact dévastateur sur les artistes, cette décision constitue un non-sens économique.

L'Adami, dont les ressources sont déjà affectées par l'arrêt dit "RAAP", ne pourra hélas pallier ces pertes de financement. Nous redoutons par ailleurs un effet domino qui toucherait l'ensemble du territoire français.

Un plan de sauvegarde du financement de la culture est impératif, dans lequel l'Etat doit prendre toute sa part. La France a mesuré l'importance de ses artistes lorsqu'ils ont fait rayonner notre pays pendant des Jeux Olympiques. Ne les oublions pas.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr



L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami - 14-16 rue Ballu - 75311 Paris cedex 09.